



Litige avec le syndic sur frais d'avocats

Par **DingDong**, le **27/02/2013** à **15:34**

Bonjour ! A qui (où) m'adresser ? En juin j'avais du retard dans le paiement de mes charges de copropriété (je suis propriétaire). J'ai alors proposé un échéancier (sur 6 mois) qui a été refusé et un autre m'a été proposé par le syndic (sur 3 mois). N'ayant pas le choix, je l'ai donc accepté et envoyé à la date de la 1ère échéance ma 1ère échéance. quelques jours après, j'ai reçu une lettre recommandée d'un cabinet d'avocats mandaté par le syndic pour le recouvrant des charges dues. Y étaient jointes, copie de mon relevé de compte et copie du fax qu'ils avaient reçu du syndic demandant d'ouvrir un dossier de procédure de recouvrement. Or, cette demande a été faite [s]après l'acceptation de l'échéancier et envoi de ma 1ère échéance[/s]. J'ai donc répondu en recommandant aux avocats que la procédure avait été déclanchée alors qu'il y avait un échéancier et paiement de la 1ère échéance. Depuis, pas de nouvelles des avocats. Par contre, le syndic me "relance" régulièrement sur les frais d'avocats qu'ils ont engagés, uniquement sur cette somme puisque depuis je suis à jour de mes charges. Le syndic ne m'a jamais répondu par lettre mais m'envoie juste une copie de mon relevé de charges à chaque fois en guise de réponse ! je ne veux pas payer ces frais estimant que la procédure n'avait pas lieu d'être.

Est-ce que je trompe ?

Où et à qui m'adresser ?

Merci de votre réponse